



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE
DU 17 FÉVRIER 2012**

BP

OT

ÉTAIENT PRÉSENTS :

| PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE – CPEA - GTA | |
|---|--|
| <i>Président – Représentant des Collectivités territoriales</i> | |
| COTTEL Jean-Jacques | |
| <i>Vice-Président – Représentant des Usagers</i> | |
| PRUVOT Bernard | |

| REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES | |
|--|--|
| CAMUS Dominique | |
| RAOULT Paul | |
| THOMAS Jean-Louis | |

| REPRÉSENTANTS DES USAGERS – CPEA - GTA | |
|--|--|
| <i>Agriculture</i> | |
| DEMAREST Vincent | |
| ROUSSEL Bruno | |
| <i>Divers</i> | |
| BAILLEUL Hervé | |
| REPRÉSENTANTS DES USAGERS ISSUS DU CB - GTA | |
| CELLIEZ Pierre-André | |

| Membres Consultatifs – CPEA - GTA | |
|---|--|
| THIBAUT Olivier Directeur de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie | |

| Divers | |
|--|--|
| Représentant suppléant du personnel de l'Agence au CA | |
| LALANNE Jean Représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil d'Administration | |

CT

MP

| | |
|---|--|
| BERTRAND-TANTOT Samantha Représentant M. PAMART Xavier | |
| BOLLOTTE Catherine (DDTM Somme) Représentant M. GERARD Paul | |
| CALVEZ-MAES Caroline Représentant M. PASCAL Michel | |
| DERBERNARDI Hélène Représentant Mme BOUYER Sophie | |
| DERYCKE Stéphane Représentant M. POULAIN Jean-Luc | |
| DESOUTTER Léa Représentant M. POULAIN Jean-Luc | |
| DU TERTRE Emmanuel Accompagnant M. DEMAREST Vincent | |
| FOUQUART Pascal Représentant Mme BOUYER Sophie | |
| GAYET Edouard Représentant M. CARON Philippe | |
| Mme GODIN Représentant M. PASCAL Michel | |
| LEGRAND Laurence Représentant M. POULAIN Jean-luc | |
| LEUBA Muriel Représentant Mme VIDAL Édith | |
| LUCCHETTA Jean-Claude Représentant M. LAVARDE Patrick | |
| MATHON Bernard Représentant M. STOUIMBOFF Michel | |
| MAURY Olivier Représentant M. STOUIMBOFF Michel | |
| MOULIN David Représentant M. THOMAS Jean-Louis | |
| ROUSSEL Didier Représentant M. LALART Philippe | |
| STAUB Sarah Accompagnant M. BAILLEUL Hervé | |
| SCRÈVE Adeline Représentant M. CAU Emmanuel | |
| THEROUANNE Max Représentant M. LENOIR Daniel | |
| M. VORBECK Représentant M. CARON Philippe | |

BVP

07

| Experts hors CB et CPEA dans le domaine de l'agriculture - GTA | |
|--|-----------------|
| | Présents |
| BODELE Claire Directrice du SATEGE Nord Pas-de-Calais | |
| COLBEAUX Jean-Pierre Président du Conseil Scientifique de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais | |
| DEHAINE Christelle Directrice du SATEGE Somme | |
| DELAVEAUD Patrice Représentant M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (ou MISE) de l'Aisne | |
| DENIS Thierry ARVALIS | |
| MUCHEMBLED Jérôme Représentant M. GUERMONPREZ Bruno Institut Supérieur d'Agriculture de Lille | |
| QUEVAUVILLERS Louis Représentant M. LETURCQ Raoul Président de l'Association de l'Agriculture Biologique en Picardie | |
| SURLEAU Caroline Représentant M. CHOPPLET Marc Directeur d'AGRO TRANSFERT Ressources et territoires | |

CF

BP

ÉTAIENT EXCUSÉS :

| REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – CPEA - GTA | |
|--|--|
| CAU Emmanuel | |
| THOMAS Jean-Louis | |
| REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ISSUS DU CB - GTA | |
| GOSSET Jean-Marc | |
| VEILLERETTE François | |

| REPRESENTANTS DES USAGERS – CPEA - GTA | | |
|---|--|--|
| Agriculture | | |
| PAMART Xavier | | |
| Divers | | |
| DESBUQUOIS Luc | | |
| LEFEBVRE Jérôme | | |
| ROBITAILLE Hugues | | |

| REPRÉSENTANTS DES USAGERS ISSUS DU CB - GTA | |
|--|--|
| DANLOUX Joël | |

| REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS – CPEA - GTA | | |
|--|--|--|
| BOUYER Sophie DRAAF NPDC | | |
| LENOIR Daniel Directeur Général de l'ARS NPDC | | |
| PASCAL Michel DREAL NPDC | | |
| LAVARDE Patrick DG ONEMA | | |

| Membres Consultatifs – CPEA - GTA | |
|---|--|
| BAILLY-TURCHI Maud Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | |
| BUR Dominique Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | |
| CARON Philippe Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Picardie | |
| GERARD Paul Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme | |
| GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie | |
| GUILLARD Philippe Directeur Départemental des Territoires de l'Oise | |
| LALART Philippe Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord | |



| | |
|---|--|
| POULAIN Jean-Luc Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise | |
| ROUSSEL Jean-Louis Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne | |
| STOUMBOFF Michel Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais | |
| VIDAL Edith DRAAF de Picardie | |

| Experts hors CB et CPEA dans le domaine de l'agriculture - GTA | |
|--|-----------------|
| | Présents |
| POULAIN Jean-Luc Président de la Chambre d'Agriculture de l'Oise | |
| SANGUINETTE Joseph 9 ^e Vice-Président du Conseil Général de l'Oise | |
| THOMAS Jean-Louis Directeur Général Espaces Naturels Régionaux Nord Pas-de-Calais | |
| VERSTRAETEN Jean-Jacques Président de la FREDON Nord Pas-de- Calais | |
| Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Nord | |

05

hvp

L'ORDRE DU JOUR ÉTAIT LE SUIVANT :

Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 23 septembre 2011

Perspectives 2012 pour les MAE, PVE et PEA

Bilan 2011 des actions des Chambres d'Agriculture pour la protection de la ressource en eau

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET
AGRICULTURE
DU 17 FÉVRIER 2012**

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | | N° DE DELIB. | OBJET | ADOPTE | AVIS FAV. | REFUSE | AMENDE | OBSERVATIONS |
|--------------------------------|--|--------------|--|--------|-----------|--------|--------|--------------|
| 2 | | | Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 23 septembre 2011 | X | | | | Unanimité |

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 23 SEPTEMBRE 2011

La séance de la Commission Permanente Eau et Agriculture démarre à la suite du Groupe de Travail Agriculture à 12h10.

→ **Monsieur le Président Jean-Jacques COTTEL** demande si des observations sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2011.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 23 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

BILAN 2011 ET PERSPECTIVES 2012 POUR LES MAE, PVE et PEA

PLAN VÉGÉTAL ENVIRONNEMENT (PVE)

→ **Madame Marie-Ferréole MENU** indique pour rappel qu'en 2011, l'enveloppe disponible était fixée à 1 M€ pour les dossiers déposés en 2011 ce qui a permis de financer les dossiers Priorité 1.

La Priorité 1 concerne les dossiers des secteurs engagés dans une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau ou les dossiers déposés par des agriculteurs ayant signé un PEA.

89 dossiers Priorité 1 ont pu donc être financés.

La participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'est élevée à 554 934 € pour le Nord-Pas-de-Calais et 479 059 € pour la Picardie, ce qui représente un total de 1 033 993 € pour le bassin Artois-Picardie.

Des désengagements financiers de dossiers PVE datant de 2007 et pour lesquels tous les travaux prévus n'avaient pas été réalisés ont permis d'engager la totalité des dossiers en Priorité 1.

La dotation 2012 est fixée à environ 1 M€ réparti comme suit : 500 000 € pour le Nord-Pas-de-Calais et 500 000 € pour la Picardie.

À la demande de la Chambre d'Agriculture de la Somme, les dossiers Priorité 2 de Picardie déposés en 2011 ont finalement été financés mais imputés sur la dotation 2012 de la Picardie pour un montant de 195 000 €.

Il reste donc à engager pour le PVE 2012 : 500 000 € pour le Nord-Pas-de-Calais et 305 000 € pour la Picardie.

Les financements des dossiers déposés en 2012 seront attribués en fonction des critères de priorité définis dans la délibération 11-A-007 relative aux pollutions diffuses.

→ **Monsieur Vincent DEMAREST** indique que les agriculteurs ne savent pas encore si leur PVE déposé en septembre est accepté ou pas.

→ **Madame MENU** indique que les enveloppes financières sont parvenues aux DDT et que la phase d'instruction des dossiers prend un certain temps.

→ **Madame Catherine BOLLOTTE (DDTM Somme)** dit que les dossiers de la Priorité 1 ont été engagés et les décisions ont été envoyées pour la majorité.

Par contre, à ce jour, il n'y a pas d'enveloppe pour les dossiers de la Priorité 2.

→ **Madame MENU** indique avoir vérifié avant la réunion : le courrier a été envoyé à la DRAAF il y a une semaine.

→ **Monsieur THIBAUT** précise que cela concerne les 195 000 € et que le reste est financé depuis longtemps.

MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES (MAE) PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2011

→ **Madame MENU** indique que lors du Conseil d'Administration du 25 mars 2011, un financement approximatif d'**1 M€** avait été estimé pour les **mesures agro-environnementales**.

En ce qui concerne le bilan 2011, **les montants prévisionnels annoncés par les opérateurs s'élève à un total toutes priorités confondues de 4 446 200 €.**

Le montant total financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie est de 1 059 179 €.

Il est intéressant de constater, que toutes les demandes déposées par les agriculteurs pour le financement de dossiers MAE ont été satisfaites.

Plusieurs raisons expliquent la différence entre les montants prévisionnels annoncés par les opérateurs et les montants financés par l'Agence :

- les surfaces engagées en MAE étaient inférieures aux surfaces prévues au départ par l'opérateur.
- certains territoires qui auraient pu être financés par l'Agence de l'Eau ont finalement été financés par un autre financeur comme par exemple le Conseil Régional de Picardie ou l'État.

→ **Monsieur Bruno ROUSSEL** indique que sur le PVE, ce sont les dossiers de la Priorité 1 qui sont financés et sur les MAE, ce sont les dossiers des Priorités 1 à 4.

Les dossiers PVE concernent le traitement des corps de ferme, la réduction des pollutions ponctuelles autour des postes phytosanitaires.

Par contre, les dossiers MAE concernent essentiellement les mesures d'entretien de haies.

→ **Madame MENU** précise que les mesures financées dans le cadre des MAET sont loin d'être principalement des mesures d'entretien de haies puisque celles-ci n'interviennent qu'en Priorité 2 et 3 et la Priorité 1 est financée à hauteur de 650 388 €.

BT

BP

→ **Monsieur Bruno ROUSSEL** demande s'il y en a aussi en Priorité 1.

→ **Madame MENU** répond négativement car il n'y a que des mesures prioritaires sur l'enjeu eau pour la Priorité 1.

→ **Monsieur Bruno ROUSSEL** fait remarquer que sur le PVE, seuls les dossiers Priorité 1 sont financés alors qu'une forte demande d'agriculteurs concernant les dossiers de la priorité 2 en PVE n'est pas satisfaite.

→ **Monsieur THIBAUT** dit qu'un accord sur le montant des deux enveloppes a été opéré et elles ont été toutes deux consommées.

Sur les MAE, il s'est trouvé que l'enveloppe ne permettait de financer que la Priorité 1 à priori mais le monde agricole dans son ensemble s'est autorégulé et l'ensemble des dossiers déposés a pu être financé.

Par contre, sur le PVE, il y a eu un peu plus de demandes.

L'Agence ne peut pas revenir sur ce qui est passé et ne peut pas financer que le PVE.

→ **Monsieur Bernard PRUVOT** demande si les MAE de la Priorité 1 portent essentiellement sur la réduction d'indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires.

→ **Madame MENU** répond qu'il y a à la fois des mesures de conversion à l'agriculture biologique, des mesures de réduction de phytosanitaires sur les grandes cultures et des mesures de réduction de fertilisation des prairies par exemple.

→ **Monsieur David MOULIN** (*Directeur Adjoint des Espaces Naturels Régionaux du Nord-Pas-de-Calais*) demande s'il serait possible de compléter les bilans ; d'avoir une approche qui ne soit pas exclusivement financière.

Pour avoir une visibilité sur la nature de la contractualisation, il demande de rendre compte non seulement des surfaces mais de la nature des engagements contractualisés avec les agriculteurs au travers des différentes mesures.

Ceci de manière à ce que cette visibilité sur les surfaces contractualisées avec des réductions d'intrants puisse être portée à la connaissance de tous, ce qui permettrait de distinguer la surface contractualisée et le taux d'engagement des exploitants agricoles y compris au regard des zonages à enjeu eau potable.

→ **Monsieur THIBAUT** dit que l'Agence de l'Eau est parfaitement d'accord sur le principe de cette proposition.

Les enveloppes financières sont prédéfinies et transmises aux DDTM qui sont les services instructeurs notamment pour le PVE et les MAE.

L'Agence n'a pas les moyens à ce stade de transmettre ces informations mais souhaiterait pouvoir en disposer.

→ **Madame Hélène DEBERNARDI** (*DRAAF NPDC*) indique que la DRAAF ne gère pas en direct les aides aux agriculteurs et que c'est bien les DDTM qui effectuent les instructions.

Il est vrai que la DRAAF a un service statistique de données qui réalise des études notamment sur les données agricoles.

La donnée est difficilement exploitable et récupérable et une démarche a été mise en place pour avoir des bilans sur les mesures qui sont réalisées.

Jusqu'à présent, elle n'a que des estimations et la DDTM pourra compléter ; il faut travailler précisément sur ces données qui sont compliquées à récupérer.

→ **Madame BOLLOTTE** dit que les outils ont été mis en place sans penser à ces extractions et ces valorisations de données.

Les outils et les requêtes évoluent mais il est vrai qu'en même temps les dossiers évoluent aussi dans le temps car ce sont des contrats de 5 ans.

Il y a des résiliations.

Les chiffres changent tous les ans.

MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES (MAE) PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2012

→ **Madame MENU** indique qu'en ce qui concerne les mesures agro-environnementales, il y a une problématique particulière puisque le FEADER arrive en fin de programmation.

À compter de 2012, tous les dossiers MAET engagés en co-financement avec du FEADER, ne pourront faire l'objet que d'un engagement comptable et financier pour 2 ans (pour les MAET 2012) ou 1 an (pour les MAET 2013) avec possibilité pour l'agriculteur d'interrompre son contrat sans pénalité si il apparaissait qu'il n'existe pas de mesure équivalente dans le nouveau programme de développement rural.

Pour 2012 et 2013, deux options sont possibles :

OPTION 1 :

S'orienter sur le maintien du co-financement des MAET avec du FEADER dans la mesure du possible puisque qu'effectivement, il faut qu'il y ait des fonds FEADER disponibles.

Cette option permettrait de financer un plus grand nombre d'hectares mais avec un risque d'interruption de la MAE au bout de 2 ans (ou 1 an), ce qui aurait évidemment un impact environnemental plus faible.

OPTION 2 :

S'orienter sur un financement des MAET en TOP UP qui restreindrait le nombre d'hectares financés mais garantirait le respect de la mesure pendant 5 ans.

→ **Monsieur DEMAREST** indique qu'il ne faut pas se situer dans l'hypothèse où il n'y ait plus de fonds FEADER.

→ **Madame DEBERNARDI** souhaite rappeler que c'est une décision de la Commission Européenne qui a été opérée pour cette programmation, ce qui n'était pas le cas pour les programmations précédentes.

Il n'y a pas de régime transitoire comme auparavant donc il est impossible de décaler les engagements d'une programmation à une autre comme pour les années précédentes.

Antérieurement, lorsqu'une nouvelle programmation démarrait, il fallait payer ce qui était engagé auparavant.

Il y aura toujours du financement européen, par contre, le niveau des mesures est incertain et dans le contexte de la révision de la directive nitrates, un certain nombre d'engagements notamment sur les réductions de nitrates ne seront pas repris.

Une solution possible peut être de recalculer des financements MAE sur des dispositifs type PVE.

Il faut négocier et revoir les maquettes.

→ **Monsieur MOULIN** dit que la contractualisation est si contraignante, qu'il vaut mieux de manière pragmatique opter pour l'option 2.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne que c'est un choix difficile et avoue qu'au sein de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les avis sont mitigés.

Si l'option 2 est retenue, 5 à 6 fois moins de dossiers MAE seront financés.

Pour financer le plus de demandes, il vaut mieux opter pour l'option 1 et utiliser de l'argent européen.

L'inconvénient de l'option 1 est de savoir s'il y a réellement du FEADER disponible.

De plus, l'engagement aujourd'hui ne peut être pris que sur un ou deux ans donc au bout de deux ans, il y a un risque.

Monsieur THIBAUT préfère l'option 1 alors que les services se tournent plutôt vers l'option 2.

Il y a du pour et du contre dans les deux cas.

→ **Madame BOLLOTTE** indique qu'il faut être prudent car l'option 1 prévoit une clause de révision qui dit que l'agriculteur s'engage pour un nouveau contrat de 5 ans s'il existe une mesure similaire dans le nouveau programme de développement rural.

Ce n'est pas un budget de deux ans qu'il faut prévoir mais plutôt un budget de sept ans.

→ **Monsieur THIBAUT** dit qu'avec l'option 2, un engagement des MAET en TOP UP peut être effectué pour 5 ans, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de co-financement européen, le cahier des charges est valable pour 5 ans indépendamment des financements européens actuels ou futurs ; c'est comme pour le PEA aujourd'hui.

L'option 1 est soumise aux règles de financement européennes et notamment du FEADER et comme, il y aura une étanchéité entre les deux programmes (l'actuel et le futur), l'engagement s'arrêtera fin 2013 et recommencera avec un nouveau système au début 2014.

Si la DRAAF est sûre qu'il n'y a pas de FEADER, le problème ne se pose pas.

→ **Madame DEBERNARDI** dit qu'il est vrai qu'en 2012 et 2013, il reste 800 000 € de FEADER pour toutes les MAE et donc il faut raisonner Agence mais aussi globalement.

Le Conseil Régional est plutôt parti sur l'optique d'avoir des financements complètement en TOP UP ; la DRAAF utilisera le FEADER qui reste sur des MAE, avec contrepartie État par exemple.

→ **Monsieur THIBAUT** souhaite qu'il y ait des MAE ciblées sur l'eau avec un co-financement FEADER plutôt que le FEADER libéré par la mesure TOP UP serve à des MAE qui ne sont pas liées à l'eau.

Il raisonne Agence et non agriculture globale.

→ **Madame DEBERNARDI** indique que la maquette peut être modifiée et des sommes peuvent être réaffectées.

Au niveau État, il y a des fongibilités entre lignes et c'est pareil pour le FEADER.

→ **Monsieur COTTEL** indique qu'il faut prendre une décision.

→ **Monsieur PRUVOT** dit que c'est important que la Picardie donne son avis car Monsieur Bruno ROUSSEL a évoqué la possibilité de tout engager sur le PVE.

→ **Madame Muriel LEUBA (DRAAF Picardie)** indique qu'elle n'a pas les chiffres exacts au niveau du FEADER.

Cependant, il ne reste pas énormément d'argent et à priori au niveau de l'État, le choix se portera plutôt sur engager le FEADER en contrepartie des fonds PVE et de raisonner en TOP UP sur tout ce qui est MAE.

La DRAAF Picardie opterait pour l'option 2.

En terme de gestion, c'est beaucoup plus simple.

→ **Monsieur COTTEL** propose donc de **retenir l'option 2**.

→ **Monsieur THIBAUT** demande s'il est possible de faire remonter une recommandation vis-à-vis des DRAAF sur l'utilisation des crédits FEADER, en partie sur des problématiques liées à l'eau.

→ **Monsieur PRUVOT** insiste à avoir le même traitement au niveau de l'Agence de l'Eau entre la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais.

Il pense que c'est important.

L'option 2 est préjudiciable par rapport à la problématique environnementale.

En conclusion, l'option 2 est retenue en intégrant une recommandation vis-à-vis des DRAAF sur une utilisation des crédits FEADER qui prenne en compte aussi la problématique eau.

PROGRAMME EAU ET AGRICULTURE (PEA) PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2011

→ **Madame MENU** indique qu'en 2011, **150 dossiers PEA ont été déposés**.

Au total, **116 dossiers ont été engagés pour un montant total de 2 869 960 €**.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne qu'il y a un groupe inter-agence spécifiquement sur les MAE, qui intégrerait le PEA afin de discerner ce qui est important pour chacune des Agences et comment ce genre de mesures à la parcelle pourraient être intégrées dans le cadre du futur PDRH.

→ **Monsieur Bruno ROUSSEL** ne sait pas quelles sont les échéances.

→ **Madame DEBERNARDI** dit que pour le bassin, un groupe de travail va se réunir dans les semaines qui arrivent afin que l'Agence, l'ensemble des services et la profession puissent travailler à une proposition.

→ **Monsieur LABRUNE** souligne que l'Agence est associée : un groupe national inter-agence en lien avec le Ministère de l'Écologie mais aussi le Ministère de l'Agriculture va effectuer des propositions qui seront transmises au Ministère de l'Écologie.

en

BP

**PROGRAMME EAU ET AGRICULTURE (PEA)
MISE EN ŒUVRE EN 2012**

→ **Madame MENU** indique qu'en 2011, moins de dossiers ont été déposés qu'en 2010 : un accent particulier doit donc être opéré sur la communication.

Des réunions d'information ont déjà démarré et d'autres vont encore être programmées d'ici les dépôts des dossiers.

La question se pose de savoir s'il ne serait pas opportun de relancer les agriculteurs concernés par un courrier de l'Agence de l'Eau comme en 2010.

Ce courrier serait l'occasion de remettre en avant les dispositifs qui sont soutenus par l'Agence pour l'amélioration de la qualité de l'eau :

- la protection intégrée
- l'agriculture biologique (plaquettes remises sur table)
 - * pôle conversion bio Picardie
 - * devenir agriculteur biologique en NPDC : GABNOR.

Il est proposé de maintenir la date de dépôt des dossiers au 1^{er} juin 2012.

Les financements des dossiers 2012 s'effectueront dans la limite des montants disponibles sur la ligne pollutions diffuses et on verra s'il est nécessaire d'utiliser les critères de priorités inscrits dans la délibération 11-A-007.

→ **Monsieur DEMAREST** demande si la date pourrait être décalée au 1^{er} août.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne qu'il ne faut pas anticiper sur le 1^{er} août.

→ **Monsieur COTTEL** propose donc que la **date de dépôt des dossiers soit fixée au 30 juin 2012.**

Cette proposition est validée.

Bio
OT

**BILAN 2011 DES ACTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

→ **Monsieur Bruno ROUSSEL** préfère reporter le point à la prochaine séance.

→ **Monsieur le Président Jean-Jacques COTTEL** indique que les débats ont été fructueux et intéressants.

Il remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h55.

La prochaine Commission Permanente Eau et Agriculture aura lieu le 13 septembre 2012.

**LE VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE**



Bernard PRUVOT

**LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT